

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

Convocation du 4 juillet 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 17 juillet 2023.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE, Stéphanie GRABARZ, Rémy SOKI, Anne-Marie BAUDE, Nicole PRUVOT, Eric EECKOUT, Monique SOMMERARD, Thierry RUFFIN, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Simon LEMAIRE, Anne DACHICOURT, Jean-Luc MARCOTTE, Philippe PRUD'HOMME (arrivé à 19h11), Ludivine MOREAU (arrivée à 19h04), Martine GOURNAY-PRUD'HOMME (arrivée à 19h11) et Clément MOREL.

Excusés avec pouvoirs : Bertrand GUILBERT, Chantal TERNISIEN, Michel SERGENT et Olivier GRESSIER qui ont donné respectivement pouvoir à Nadine LECONTE, Marylise THILLIEZ, Marc DEMOLLIENS et Ludovic DUTRIAUX.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Clément MOREL ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 a été adopté à l'unanimité.

Point 1 de l'ordre du jour : REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRES-BOURGS – CHARTE D'ENGAGEMENT :

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement ainsi que tout document s'y rapportant.

Point 2 de l'ordre du jour : BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
<i>chap 67 - Charges exceptionnelles</i>			<i>chap 74 - Dotations et participations</i>		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	100,00	744	FCTVA	100,00
TOTAL		100,00	TOTAL		100,00
INVESTISSEMENT					
			<i>chap 10 - Dotations</i>		
			10222	FCTVA	5 469,19
			<i>chap 19 - Différences sur réalisation d'immobilisations</i>		
			198	Neutralisation 2023 d'amortissements (compte de dépenses d'investissement)	-9 469,19

			<i>chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		
			28	amortissements	
			280416	amortissements sub équip versée gendarmerie	4 000,00
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00
	TOTAL GENERAL	100,00		TOTAL GENERAL	100,00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 comme indiqué ci-dessus.

Point 3 de l'ordre du jour : CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT :

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité après avoir pris connaissance de la convention :

- Approuve la convention spéciale de déversement des eaux du centre aquatique Naturéo ;*
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'arrêté d'autorisation de déversement.*

Point 4 de l'ordre du jour : AGENCE DE L'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION - CONDUITE EAU POTABLE RUE ROGER SALENGRO :

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

Considérant que des crédits ont été inscrits au budget Eau 2023 ;

- APPROUVE l'opération visant à changer la canalisation d'eau potable de la rue Roger Salengro (en partie) ;*
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.*

Point 5 de l'ordre du jour : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide de procéder à la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2023 pour le poste d'attaché principal de conservation du patrimoine et du 1^{er} septembre 2023 pour le poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

Point 6 de l'ordre du jour : CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE LA MUSIQUE, DESIGNATION ET INDEMNITE ANNUELLE DU CHEF DE MUSIQUE :

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 1^{er} septembre 2023, d'un poste de chef de musique ;*
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;*
- désigne Monsieur Michael VIDAL comme chef de musique ;*
- précise que le chef de musique sera rémunéré 500 € brut par mois ;*
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Point 7 de l'ordre du jour : GROUPEMENT DE COMMANDE DESVRES/SAMER – MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- Vu le Code des marchés publics ;*
- Vu l'attribution par la commission d'appel d'offres en date du 7 juillet 2023 à la société DALKIA ;*

- Considérant que les crédits sont inscrits aux budgets 2023 ;

* Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables de ce marché « offre de base PFI » avec DALKIA, concernant les bâtiments de la ville de Desvres.

Point 8 de l'ordre du jour : COMMAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER (CCDS) – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES DECHETS :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes de Desvres-Samer sur la gestion des déchets.

La séance est levée à 19h50.

